

Libéralisation : Réductions des tarifs des douanes et d'autres mesures qui limitent le commerce.

NPF : Traitement de la nation la plus favorisée. Une obligation de base dans la plupart des accords de commerce exigeant que les produits, les services et les entreprises d'un pays reçoivent un traitement non moins favorable que celui accordé à des produits, des services et des entreprises semblables d'un autre pays.

OMC : Organisation mondiale du commerce, établie le 1^{er} janvier 1995.

Prescriptions de résultats : Activités liées au commerce et imposées par les gouvernements aux investisseurs, par exemple les exigences relatives au contenu des exportations ou au contenu national, habituellement comme condition à l'établissement ou à l'exploitation dans un pays.

Traitement national : Une obligation de base dans la plupart des accords de commerce exigeant que le Canada accorde aux entreprises, aux produits et aux services de pays étrangers un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde à des entreprises, des produits et des services nationaux.

Transparence : Visibilité et accessibilité des lois et des règlements.